

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)
63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Article L.326-8 du Code de la Propriété Intellectuelle**

EXERCICE 2018

**Sarl Paul Germon et Associés
Commissaire aux Comptes**

**10, rue de la Pépinière
75008 PARIS**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons établi le présent rapport spécial en application de l'article L.326-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Le rapport de l'article L.326-1, ci-joint, a été établi à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il nous appartient d'attester les informations contenues dans ce rapport.

Pour l'établissement du présent rapport, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations données dans le rapport joint ;
- Rapprocher ces informations de la comptabilité au 31 décembre 2018 dont elles sont issues ;
- Vérifier la concordance de ces informations avec les conventions d'aide ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport de l'article L.326-1 joint.

Fait à Paris, le 14 mai 2019

Laurent GANEM
Commissaire aux Comptes
Sarl Paul Germon et Associés



Mesdames, Messieurs,

En exécution des prescriptions de l'article L.326-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport prévu par ladite loi.

1. Détermination des fonds visés par les dispositions de l'article L. 324-17 du C.P.I

1) Rémunération équitable

Total des sommes non répartissables par application des critères de l'article L.214-2 du C.P.I.	5 155 125,41 €
---	----------------

Accord SCPP/SPPF du 15 juillet 2011, retenue SCPP appliquée sur les sommes non répartissables	- 258 198,50 €
---	----------------

2) Copie privée sonore

Total des encaissements comptabilisés (hors régularisations et nets de frais de gestion)	11 687 112,45
--	---------------

Quote-part affectée aux aides (25%)	2 921 778,18 €
-------------------------------------	----------------

Régularisation des fonds affectés aux aides suite aux « pesées au réel » avec la SCPP	100 815,57 €
---	--------------

3) Copie privée audiovisuelle

Quote-part des encaissements affectée aux aides (25% des encaissements hors intérêts versés par la PROCIREP)	77 121,46 €
--	-------------

2. Utilisation des fonds

1) Aides à la création et à la diffusion

Aide à la production de disques	1 921 500,00 €
---------------------------------	----------------

Aide à la production de vidéomusiques	1 632 970,00 €
---------------------------------------	----------------

Aide à la promotion et au marketing	1 420 700,00 €
Bureau Export de la Musique Français	209 960,00 €
FCM Fonds pour la Création Musicale	435 276,00 €
Terminal 9 studios	50 000,00€
La Culture avec la Copie Privée	700,00 €
Mama 2018	19 884,04 €
Marché des Labels Indépendants 57 stands	35 689,00 €
Midem 2018 (Reed Midem & Alphabet Stand Service) Organisation d'un stand collectif, location d'espace publicitaire	49 551,90 €
Midem 2018 Guide, lanières et fournitures diverses	5 834,25 €
Midem 2018 51 accréditations	12 324,00 €
Musicora	5 000,00 €
Muzicenter	81 855,30 €
Prix des Indés	- 10 168,65 €
Réseau Printemps	9 000,00 €
Tous Pour La Musique 2018	9 000.00 €
UPFI Contrlbutlon annuelle	57 000,00 €
AJC Association JAZZE CROISE	5 500,00 €

5 951 575,84 €

2) Aides aux Spectacles Vivants

Aide aux tours supports 110 700,00 €

Conventionnements des salles de spectacles 227 344,00 €

Victoires de la Musique 2018 63 010,00 €

401 054,00 €

3) Aides au développement de l'éducation artistique et culturelle

EMIC Ecole de management des industries créatives 4 500,00 €

4) Aides à la formation Artistes

FAIR 2018 17 700,00 €
Soutien au démarrage de carrières d'Artistes, promotion, formation et management

Studio des Variétés et ACP La Manufacture Chanson 44 400,00 €
Aides au développement d'Artistes (Partenariat entre la SPPF et le Studio des Variétés consistant à prendre en charge, en partie, le coût de la formation d'Artistes) 27 formations

Voix du Sud 2018 9 600,00 €
Les Rencontres d'Astaffort

71 700,00 €

TOTAL GÉNÉRAL DES VERSEMENTS HORS TAXES

6 428 829,84 €